

Pôle communication

Mercredi 10 août 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Yannick Slamet, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 10 août, a examiné **un** avant-projet de loi du pays et **un** projet de loi du pays ; examiné **sept** projets de délibération du Congrès ; adopté **15** arrêtés ; examiné **61** dossiers d'étrangers et émis **34** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays instituant les titres II, III et IV du livre III de la partie législative de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (promotion de la santé et offre de prévention du plan de santé calédonien "Do Kamo, être épanoui !").

Voir le communiqué détaillé « Réforme du système de santé vers une offre basée sur la promotion de la santé »

Projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays relative à l'amélioration des moyens de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale.

Voir le communiqué détaillé « De nouveaux moyens de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale »

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant sur le plan pluriannuel d'investissements (PPI) de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2022-

2024.

Le PPI est un outil permettant de réaliser une programmation des opérations d'investissement réaliste au regard de la capacité d'investissement de la collectivité. Le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité pour la période 2022-2024 est arrêté à la somme 27,8 milliards de francs et couvre les domaines suivants :

- les infrastructures de transport (routières, portuaires, aériennes, etc.) et les ouvrages d'art ;
- le patrimoine immobilier (nouvelles constructions et gros entretien durable) ;
- les dépenses d'entretien concernant le patrimoine existant (entretien des lycées, rénovation de bâtiments administratifs etc.) ;
- les projets informatiques et numériques structurants ;
- les interventions au bénéfice de tiers ;
- les projets infra-annuels et investissements récurrents.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 217 du 29 mars 2022 portant sur la création du plan pluriannuel d'investissements de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2022-2024, afin d'actualiser et de clarifier les catégories d'opérations d'investissement couvertes par le plan pluriannuel d'investissements (PPI).

Au visa de Gilbert Tyuienon et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui autorise la cession à titre gratuit, au profit de la commune de Voh, d'un ensemble de lots de voirie de la section Village de Témala, d'une superficie totale d'environ 2 hectares. La valeur vénale est estimée à 38 080 francs l'are, soit 7 656 365 francs pour l'ensemble des lots concernés.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui autorise la vente de gré à gré, à Fabrice Bouyer, d'une parcelle de terrain appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. La valeur vénale de la parcelle sollicitée, d'une superficie de 3 hectares et 97 ares, a été estimée à 1 320 000 francs l'hectare, soit 5 280 000 francs environ pour l'ensemble.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui autorise la vente de gré à gré, à Elvis-Denis Caunes, d'une partie du chemin d'exploitation au droit de sa propriété, représentant une superficie d'environ 21 ares. La valeur vénale de la parcelle sollicitée a été estimée à 29 000 l'are.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui autorise la cession à titre gratuit, au profit de la commune de Voh, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 hectare 13 ares de la section section Voh rive droite pâturage, afin d'y aménager une voie. La valeur vénale de cette parcelle a été estimée à 5 457 900 francs pour la totalité.

Au visa de Gilbert Tyuienon, Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès,

membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui autorise la prorogation, pour une durée de 20 ans, du bail emphytéotique n°56 du 2 novembre 2005 pour l'aménagement d'une centrale éolienne, au profit de la société Alizés Energie. Ce bail concerne les lots n° 58 et n° 66 de la section Baie Uié-Canal Woodin et le lot n° 8 de la section Carénage, d'une superficie totale de 123 hectares environ, situés dans la commune du Mont-Dore.

Afin de maintenir la production d'énergie renouvelable des 34 éoliennes présentes sur place, le promoteur prévoit le remplacement de l'ensemble des nacelles et des équipements électriques de contrôle (câbles BT, armoires électriques, transformateurs) dont les investissements s'élèvent à 1,5 milliard de francs financés à 75 % par emprunts bancaires. Le maintien et l'amélioration du rendement de la production d'énergie représenteront 2 % de la distribution publique totale, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 5 600 foyers.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté fixant l'organisation des services de garde et d'urgence des officines de pharmacie sur les communes de Nouméa, de Dumbéa et du Mont-Dore pour l'année 2022.

Les services de garde sont assurés, depuis de nombreuses années, par le syndicat des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (SPNC). Or ? le 8 octobre 2020, le SPNC a fait savoir à l'inspection de la pharmacie, être dans l'incapacité d'organiser les tours de garde et a demandé une modification du livre V du Code de la santé applicable en Nouvelle-Calédonie afin que cette responsabilité incombe à l'ordre des pharmaciens, comme cela est le cas pour les médecins. Ainsi, il est désormais prévu de fixer annuellement par arrêté, l'organisation des services de garde et d'urgence des officines de pharmacie sur les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création et l'ouverture d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques destinés à l'usage vétérinaire, dénommé « Société d'importation calédonienne de médicaments vétérinaires » (SICMV), à la suite d'un processus de fusion par absorption.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques destinés à l'usage vétérinaire « SICMV », d'acquiescer, de détenir, de distribuer, d'importer et d'exporter des médicaments et substances classés comme stupéfiants, pour répondre aux besoins de sa clientèle.

L'autorisation de gestion de stupéfiants étant strictement attachée à la personne, il est nécessaire que chaque vétérinaire de l'entreprise soit autorisé afin d'assurer la continuité de la responsabilité pharmaceutique. Les vétérinaires concernés sont :

- Cyrille Fargier, docteur vétérinaire, vétérinaire responsable ;
- Colette Arpaillage, docteur vétérinaire, vétérinaire responsable ;
- Alexandra Campos, docteur vétérinaire, vétérinaire responsable.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une société de transports sanitaires terrestres située à Dumbéa, dénommée « boula ambulance », à la suite de l'ajout d'une offre supplémentaire de services.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une société de transports sanitaires terrestres située à Dumbéa, dénommée « ambulances du pacifique-teek », à la suite d'un changement des statuts de la société.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) à signer des contrats de prêts, d'autorisation de découvert et de prêt de trésorerie pour le financement du resurfacement de la piste de l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta.

La CCI est autorisée à contracter un prêt de 1,035 milliard avec le pool bancaire Société Générale Calédonienne de Banque, Banque de Nouvelle-Calédonie et Banque Calédonienne d'Investissement sous les conditions suivantes :

- phase de mobilisation : 18 mois ;
- phase d'amortissement : 15 ans ;
- Taux fixe : 2,5 %.

La CCI est également autorisée à contracter une convention de trésorerie entre le siège et l'aéroport de La Tontouta, selon les dispositions suivantes :

- avance maximum cumulée : 200 000 000 francs
- délai de mise à disposition des fonds : dix jours calendaires ;
- appel de fonds minimum : 100 000 000 francs ;
- durée de l'avance : 12 mois reconductible ;
- taux de rémunération : sans rémunération.

Enfin, la CCI est autorisée à contracter une autorisation de découvert, pour une durée de 12 mois renouvelable, auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque pour un montant de 100 millions de francs (rémunération Euribor 3 mois + TOF) et de la Banque de Nouvelle-Calédonie pour un montant de 200 millions de francs (rémunération 2 % l'an + TOF).

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava, de Thierry Santa, de Christopher Gygès et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de deux millions de francs au Cluster maritime Nouvelle-Calédonie pour appuyer l'organisation de la première participation des acteurs calédoniens du numérique, de la recherche et de la mer à l'évènement international Ocean Hackathon édition 2022.

Les enjeux de cet évènement sont de développer, pendant 48 heures, des outils et des solutions technologiques répondant à plusieurs défis autour de la mer (le risque requin, l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, la pêche ou la sécurité maritime) et de promouvoir ainsi, les savoir-faire de la Nouvelle-Calédonie. L'édition 2022 de l'Ocean Hackaton se déroulera du 2 au 4 décembre 2022.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a donné son agrément au Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au bénéfice des dispositions des articles Lp. 284 à Lp. 286 du Code des impôts, dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble Foch, et a décidé d'étendre le bénéfice des avantages fiscaux à sa société de portage SCI Calédonie Habitat 23. Ce projet prévoit la réhabilitation de 21 logements du bâtiment : 15 logements locatifs de transition et six logements locatifs aidés. Le cahier des charges des travaux privilégie « les constructions bioclimatiques qui concourent au développement durable ».

À ce stade de développement du projet, le montant des exonérations demandées est évalué par le FCH comme suit :

- 51 561 000 francs d'exonération des droits d'enregistrement (TGC incluse) ;
- 25 200 000 francs d'exonération de TGC (au taux de 6 %) sur ces opérations de réhabilitation ;
- au total, le montant de l'ensemble de ces exonérations représente une dépense fiscale estimée à 101 088 000 francs.

Le FCH devra communiquer le bilan financier de l'opération dans le délai de six mois à compter de la date de délivrance du certificat de conformité.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, répartis comme suit :

- deux postes au titre du premier concours ;
- un poste au titre du second concours.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la

Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la modification de la composition nominative des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH) de la Nouvelle-Calédonie comme suit :

Province Sud :

Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile est désigné en qualité de titulaire, en remplacement de Catherine Grangeon. Aline Mondo, médecin de protection maternelle et infantile est désignée en qualité de suppléante, en remplacement de Catherine Blanc Rossignol ;
- Sindy Dufour, directrice d'établissement spécialisé est désignée en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Valérie Lo ;
- Denis Breant est désigné en qualité de chef du service de l'action sociale.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la modification de la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP) comme suit :

- pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Calédonie, Audrey Cado est nommée en qualité de suppléante, en remplacement d'Anne-Françoise Floch ;
- pour la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Calédonie, Océane Trolue est nommée en qualité de titulaire, en remplacement d'Audrey Cado.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-1277/GNC du 18 mai 2022 portant nomination des membres du Conseil du dialogue social (CDS). Ainsi, pour le collège « employeur », Bertrand Courte est désigné en remplacement de Danièle Brault Delahaie en qualité de représentant titulaire du Mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF).

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2017-2725/GNC du 26 décembre 2017 relatif à l'attribution des aides à la production audiovisuelle et cinématographique à diverses sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de projets de film documentaires, magazines, fictions et clips vidéos.

Compte tenu du changement de producteur en cours de production, la 2^{ème} tranche de l'aide accordée à la société Ile & Eau Vidéo, d'un montant 600 000 francs, est attribuée à la société Scribouillards & Co Production SARL, en vue de la réalisation de la série documentaire « Coup d'brousse ».

Arrêté de désignation

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les membres du conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH).

Cinq représentants des employeurs, désignés parmi les organisations patronales les plus représentatives et de manière à assurer la représentation des différentes branches d'activité :

- pour le MEDEF :
Alexandre Lafleur ;
Bernadette Dureau ;
Guillaume Bernard.
- Pour la CPME-NC :
Karl Hiro.
- Pour l'U2P-NC :
Jean-Louis LAVAL.

Cinq représentants des salariés, désignés parmi les organisations syndicales de salariés les plus représentatives :

- pour l'UT-CFE-CGC : M. Karl Ulm ;
- pour l'USOENC : Jean-Marc Burette ;
- pour l'USTKE : André Forest ;
- pour la Fédération des fonctionnaires : Franck Hnaissilin ;
- pour la CSTC-FO : Claude Siakinuu-Schmidt.

La durée du mandat de ces membres est fixée à trois ans renouvelables sans limitation.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **56** avis favorables sur une demande de titre de séjour dont **six** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **quatre** autorisations de travail et **une** demande de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif au Comité national et aux comités locaux de l'initiative française pour les récifs coralliens.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **33** avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.